

MAIRIE

Place de l'Eglise – BP 26
33990 HOURTIN
☎ 05.56.73.28.43
☎ 05.56.73.28.44

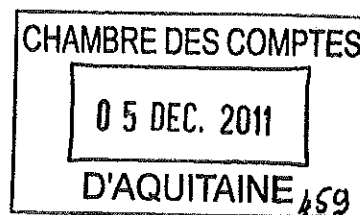
HOURTIN, le 2 décembre 2011

Monsieur le Président

**CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES D'AQUITAINE
3 pl Grands Hommes
33000 BORDEAUX**

Réf. N° CB/CA/CBE-12/11

Administration générale
secretariat@mairie-hourtin.fr



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de conclure l'examen de gestion de la Commune de Hourtin en répondant à votre rapport définitif reçu par mes services le 7 novembre 2011. Ce travail d'audit a passé au crible de votre juridiction les années 2005 à 2010. Il a également, à mon initiative, porté un regard sur le budget primitif 2011, ce dont je vous remercie.

Durant notre campagne électorale de 2008, mon équipe et moi-même avons soulevé la gravité d'un certain nombre de difficultés financières. J'ai d'ailleurs envisagé sérieusement la saisine de la Chambre Régionale des Comptes afin de mesurer l'ampleur des difficultés auxquelles nous aurions à faire face. Un audit *in fine* été réalisé par le cabinet KPMG, lequel soulignait déjà cette dégradation financière (effet ciseau en fonctionnement et dangers prévisibles sur l'investissement en raison d'une part de la dégradation de la capacité d'autofinancement et d'autre part du poids croissant de la dette).

Toute la première partie de mon mandat de Maire a ainsi consisté à découvrir et à devoir réagir face à l'ampleur de nos difficultés financières et/ou à l'héritage délicat de la gestion d'un certain nombre de dossiers périlleux, à l'image du devenir du village de vacances « les Moussaillons » dont le délégataire cherchait à abandonner son contrat faute de l'incapacité financière de la Commune à réaliser de lourds travaux de remise en état. Ces handicaps ont dès lors pu s'aggraver en 2008/2009, mais le retournement de tendance depuis 2010, qui s'est poursuivi en 2011, précède une accélération en 2012 et les années suivantes afin d'assainir durablement notre situation financière. Tous les leviers à notre disposition sont ainsi mobilisés pour converger dans ce sens.

En tout état de cause, il convient de rappeler que notre mandature œuvre au quotidien pour améliorer la sécurité financière de la Commune de Hourtin. Cette annexe vise ainsi notamment à actualiser au 31 décembre 2011 certains de nos ratios financiers mettant en relief simultanément l'accroissement constant de notre population totale-ce dont vous n'avez qu'en partie tenu compte- et des informations financières communales plus récentes car mises à jour. De plus, l'analyse propre aux communes touristiques retenue par la CRC apparaît bien mince alors que ce particularisme, comme le concède la Chambre, explique à lui seul en bonne partie la cause de ratios financiers moins satisfaisants que la moyenne nationale. En

effet, Hourtin, commune touristique surclassée démographiquement dans la strate 5000/10000 habitants dispose d'équipements et d'une structure pour les faire fonctionner, bien supérieurs à une commune moyenne de 2500 habitants. Ce dernier chiffre, que conteste radicalement la Commune de Hourtin, n'a pourtant été gommé que dans une partie des analyses du rapport de l'examen de gestion par la CRC...Le rapport de recensement de l'INSEE indique pourtant bien pour sa part une population totale recensée de 3235 habitants, en croissance constante. Aujourd'hui la Commune de Hourtin a même probablement dépassé en réalité les 3500 habitants. Il est dès lors paradoxal de noter que si l'Etat intègre le classement de Hourtin en Commune touristique puisque ce paramètre permet de faire bénéficier la Commune d'une dotation globale de fonctionnement majorée, la CRC élude totalement ou presque la problématique touristique. Elle n'a en effet intégré ce facteur que pour tempérer la charge de sa critique sur le poids des dépenses de personnel, qui apparaît en tout état de cause partout bien supérieur dans les communes touristiques que la moyenne nationale des communes de la même strate démographique que Hourtin.

En outre, dans le détail, un certain nombre d'éléments méritent d'être rappelés et dont la Chambre, n'a, à mes yeux, qu'insuffisamment tenu compte.

1 / La gestion de la charge de la dette

En premier lieu, la Commune insiste sur la pertinence du réaménagement de sa dette en fin d'année 2008. En effet, la sécurité juridique des contrats à 300 000 € n'était pas garantie dans la durée, ce que la Chambre semble mésestimer, alors même que trois de ces emprunts, déferés par le Préfet de la Gironde au titre du contrôle de légalité, avaient été annulés par le Tribunal Administratif de Bordeaux. Il convient de préciser ensuite que les emprunts conclus par l'ancienne municipalité pesaient d'un poids bien plus étouffant en charges financières sur le budget principal notamment lorsqu'on ajoute à ces 12 contrats de 300 000 € le reste à réaliser en recettes d'emprunt pour financer les opérations engagées, mais non encore mandatées, de plus de 2.7 millions d'€ tels qu'elles apparaissent au compte administratif de 2007. Il n'y avait de surcroît rien de choquant à allonger la durée d'amortissement des nouveaux emprunts souscrits pour le financement d'opérations, notamment pour celles de voirie et réseaux divers (route de Carcans, place Fourès, assainissement au lieu dit le port, rue du Pommier, rue du général de Gaulle, par exemple), dont les investissements s'amortissent eux-mêmes comptablement sur une durée encore plus longue, soit 25 ans. Le poids des emprunts mesuré en euros par habitant se situera au 31 décembre 2011 à 3069 €/habitant, soit un peu plus de 4 fois (et non sept) supérieur à la moyenne nationale de la strate (695 €), mais seulement 1,8 fois plus élevé si on le compare au poids moyen des communes touristiques (1687 €/habitant).

S'agissant de l'amortissement de sa dette globale, la Commune précise que sa capacité de désendettement, après avoir atteint un pic de 243 ans en 2010 sera au terme de l'exercice 2011 repassée en dessous de la barre des 100 ans, seuil certes encore trop élevé. L'effort de rétablissement d'une véritable capacité d'autofinancement sera accentué en 2012.

2/La nature du risque de notre encours de dette

La Commune réfute de plus fort le soit disant caractère risqué des nouveaux emprunts souscrits. Avant d'en donner à nouveau le détail et de simuler *in concreto* les mécanismes de réalisation du dit risque, elle tient à apporter à la Chambre d'autres éléments, pour mémoire. Le seul et unique emprunt présentant une variabilité ayant engendré une augmentation des frais financiers est un emprunt d'indexation sur l'écart des cours de devises entre le franc français (aujourd'hui converti en euro) et le franc suisse. Ce contrat, que n'évoque pourtant aucunement la Chambre, signé en 2000 par l'avant dernière municipalité et dont l'encours au 1^{er} septembre 2011 est de 189 122 €, a ainsi fait augmenter le capital restant dû au 31 décembre 2011 de près de 70 000 €, ou les intérêts de près de 8000 € en 2011 par rapport à 2010...

Ensuite, s'agissant des autres emprunts structurés conclus par l'actuelle municipalité en début d'année 2009, il convient de préciser que ceux-ci réaménageaient 6 contrats d'emprunt, conclus entre 2004 et 2007, eux mêmes structurés, mais au moyen de montages beaucoup moins sécurisants, c'est-à-dire de vrais crédits à taux variable. Ces contrats avaient vu leur charge financière augmenter en raison de la remontée des taux d'intérêt en 2007/2008. Dès lors, ce réaménagement de la dette était donc indispensable afin de gérer la Commune au quotidien.

Enfin, le risque d'emballlement des intérêts de la dette paraît bien tenu. Au 1^{er} octobre, le libor américain 3 mois est à 0.35 % (contre une réalisation du risque à...7.25 %) ; le libor 12 mois à 0.85% à la même date (risque à 6.20 %) et l'euribor européen 12 mois à 2.08 % (risque à 6.25%). Il convient aussi de rappeler que si ces niveaux de risque devaient être atteints, cela signifierait que les taux d'intérêt seraient à un très haut niveau, de même que l'inflation : nos contrats seraient alors *ipso facto* plus intéressants que des taux fixes très élevés à conclure dans un tel contexte monétaire. En tout état de cause, ce scénario de fiction élude totalement l'action conjointe des banques centrales américaine (la Fed, Réserve Fédérale) et européenne (Banque Centrale Européenne) dont les statuts ont été adoptés à la fois pour lutter contre l'inflation et prêter aux banques des liquidités en cas de crise sur le marché interbancaire.

3 / Le respect des grands principes budgétaires :

-Un effort croissant visant à améliorer la sincérité des opérations budgétaires est entrepris depuis 2010 ; dans le cas d'espèce du placement de crédits au chapitre 27, il s'agit davantage d'une simple erreur d'imputation comptable que d'une volonté délibérée de la municipalité d'adopter un budget insincère.


-Concernant l'annualité budgétaire, la Commune soulève le caractère handicapant de ce principe, non assorti de la possibilité de voter des programmes pluriannuels d'investissement par le truchement des AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiements correspondants) car la ville de Hourtin est pour son budget classée sous la strate de 3500 habitants. Cette particularité ne rend pas aisée la programmation du financement des plus gros programmes d'investissement, à l'instar de la maison de santé pluridisciplinaire.

-S'agissant enfin du taux d'exécution budgétaire, des évènements imprévus, voire des changements de priorité politique, occasionnent parfois des réorientations. Un travail rigoureux d'anticipation et de réalisation du budget dans les lignes et chapitres alloués par le budget primitif a été entrepris. Ainsi le taux d'exécution budgétaire en section d'investissement du budget principal devrait frôler les 100% en 2011.

Enfin, une réflexion est actuellement menée autour de l'éventuelle adoption du budget primitif (BP) sur l'exercice n-1 afin d'accroître l'effort d'anticipation, de préparation, mais aussi de maîtrise de la dépense communale en s'appuyant sur des hypothèses prudentielles faute de disposer à cette date des informations financières et fiscales définitives (DGF, TLE, FCTVA, assiette fiscale des impôts ménage, etc). Ce BP serait donc suivi en année n d'un correctif via un budget supplémentaire (BS).

En conclusion, il convient de réitérer combien la Municipalité a pris la mesure de la nécessité de poursuivre et approfondir l'assainissement de ses finances communales. Elle doit cependant œuvrer au développement économique et social dans un contexte d'urbanisation quasi galopante, connu par la plupart des communes littorales. Pour accélérer son redressement financier, la Commune a investi vigoureusement dans ses partenariats institutionnels, avec le Conseil Régional d'Aquitaine ou le Conseil Général de la Gironde, en vue de l'obtention de concours financiers précieux. Surtout, son appartenance à la Communauté de communes des lacs médocains (CDC) semble la piste stratégique prioritaire aux yeux de la Chambre Régionale des Comptes, comme à ceux de la Commune de Hourtin. La CDC a pris en charge plusieurs transferts de compétences successifs, a financé ou cofinancé de nombreux investissements sur le territoire de la Commune de Hourtin depuis 2008 et soutient le projet solaire photovoltaïque des lacs médocains, porteur de très importantes recettes locatives de fonctionnement pour la Commune de Hourtin. Mutualisation de personnels ou nouveaux transferts de compétence pourraient aussi s'envisager lors des échéances municipales de 2014.

P°/ le Maire,
1^{er} adjoint,



R. NEUVILLE